

NATIONS UNIES

Assemblée  générale
CINQUANTE DEUXIEME SESSION

CINQUIEME COMMISSION
52e séance
tenue le
lundi 16 mars 1998
à 10 heures
New York

Documents officiels

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 52e SÉANCE

Président : M. CHOWDHURY (Bangladesh)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1998-1999 (suite)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA REDUCTION DES DEPENSES AUTRES QUE LES
DEPENSES RELATIVES AUX PROGRAMMES ET LA REAFFECTATION DES SOMMES DEGAGEES
(suite)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES LOCAUX A USAGE DE BUREAUX AU PALAIS WILSON
(suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/52/SR.52
7 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

98-80305 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA REDUCTION DES DEPENSES AUTRES QUE LES DEPENSES RELATIVES AUX PROGRAMMES ET LA REAFFECTATION DES SOMMES DEGAGEES (suite) (A/52/7/Add.10 et A/52/758)

1. M. DVINYANIN (Fédération de Russie) déclare que sa délégation partage l'avis de celles qui considèrent que la question des dépenses autres que celles relatives aux programmes est liée à celle de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. La délégation russe se félicite de l'initiative prise par le Secrétariat à cet égard et approuve nombre des observations formulées par le Comité consultatif. Les initiatives visant à améliorer l'efficacité devraient également s'étendre aux commissions régionales et aux bureaux extérieurs de l'Organisation.

2. Si les efforts tendant à simplifier et à rationaliser les règlements et règles de l'Organisation sont toujours les bienvenus, il importe aussi de veiller à ce que ces procédures soient respectées dans la pratique. Il en va de même de la réaffectation des fonds au compte de développement. Une distinction doit être clairement établie entre les différents types d'économies, en pleine conformité avec le Règlement financier et les Règles de gestion financière en vigueur. Les excédents découlant des fluctuations des taux de change et d'inflation devraient être reversés aux Etats Membres, de même que les montants qui pourraient être économisés au titre du budget de 1998-1999; des crédits ont déjà été ouverts au budget-programme pour financer le compte de développement.

3. Il serait prématuré de discuter comment, dans la pratique, fonctionnera le compte de développement tant qu'un rapport complet à ce sujet n'aura pas été reçu du Secrétaire général. La délégation russe pense par conséquent que l'examen de la question devrait être ajournée jusqu'à ce que les informations nécessaires aient été reçues du Secrétariat.

4. Mme SILOT BRAVO (Cuba) regrette que le rapport du Secrétaire général sur la réduction des dépenses autres que les dépenses relatives aux programmes et la réaffectation des sommes dégagées (A/52/758) n'ait pas été préparé conformément aux directives approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/220. La délégation cubaine est particulièrement préoccupée par l'absence d'indications solides pouvant étayer les hypothèses faites dans le rapport en ce qui concerne la possibilité de réduire les dépenses d'administration. Dans sa résolution 52/12 B, l'Assemblée a évoqué la possibilité d'une réduction des dépenses administratives mais n'a mentionné aucun pourcentage spécifique. Mme Silot Bravo espère que le rapport demandé par le Groupe des 77 et la Chine contiendra des chiffres réalistes touchant les réductions qui pourraient être opérées ainsi que des informations sur le nombre de postes à supprimer et les domaines d'activité qui seraient affectés. Le rapport devrait également contenir une évaluation de l'impact probable de ces réductions sur les programmes et les services, des mesures qui pourraient être adoptées pour rationaliser les travaux du Secrétariat dans le domaine politique étant donné les chevauchements qui existent entre les activités du Département des affaires politiques et celles du Département des opérations de maintien de la paix et la

/...

réduction des activités de maintien de la paix, ainsi que des mesures correctives qui pourraient être prises à la lumière de la résolution 52/220 de l'Assemblée.

5. Elle a noté que tous les efforts tendant à réduire les dépenses doivent tenir compte de la nécessité de maintenir et d'améliorer le niveau des services fournis aux Etats Membres. Il serait regrettable que des tentatives de parvenir à des objectifs spécifiques se traduisent par une érosion irrémédiable de la capacité de l'Organisation de mettre en oeuvre les activités demandées par les Etats Membres. En outre, la délégation cubaine ne considère pas que l'opération doit être un moyen de réduire les effectifs existants.

6. La délégation cubaine attend avec un intérêt tout particulier d'entendre les propositions du Secrétaire général concernant les modalités de reconstitution du compte de développement. Toute décision sur ce point devrait être remise jusqu'à ce que les rapports demandés aient été reçus.

7. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) se dit profondément préoccupé par l'application du concept de dépenses "non liées aux programmes" aux programmes et activités des Nations Unies, ajoutant que la délégation syrienne s'est fondée sur le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 pour déterminer comment les activités de l'Organisation étaient reliées à ses divers programmes. Il souscrit à l'opinion exprimée par le Comité consultatif dans son rapport, selon laquelle il n'y a pas de différence entre les dépenses afférentes aux programmes et les autres.

8. Se référant au rapport du Secrétaire général (A/52/758), M. Sulaiman fait observer que les activités du Bureau de la communication et de l'information, telles qu'elles sont exposées au paragraphe 14, ne correspondent pas à son rôle fondamental. En outre, le rapport - et en particulier son paragraphe 40, qui mentionne le redéploiement des ressources du Bureau vers des programmes de fond - n'est pas clair. La délégation syrienne est surprise par l'information figurant au paragraphe 40, selon laquelle la part des dépenses du Bureau qui sont classées parmi les dépenses autres que les dépenses relatives aux programmes doit tomber de 100 % à 50 % pendant la période 2000-2001 et de 50 % à 33 % à compter du 1er janvier 2002 afin de réaliser pendant chaque exercice biennal des économies de 6,9 et 5 millions de dollars respectivement. De telles mesures auraient un impact négatif sur les activités du Bureau.

9. La délégation syrienne considère qu'il est étrange que le Secrétaire général considère que les dépenses afférentes aux Services de conférence sont des dépenses non liées aux programmes étant donné que le travail administratif et technique et de documentation entrepris, entre autres, par la Cinquième Commission, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social est totalement tributaire des Services de conférence. En outre, un tel classement est contraire à la résolution adoptée par la Cinquième Commission au sujet du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, dans laquelle la Commission a exprimé sa préoccupation devant la suppression de 30 postes de traducteurs, d'éditeurs et d'interprètes.

10. En conclusion, se référant à la résolution 52/12 A de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de tenir pleinement compte des vues exprimées par les Etats Membres, M. Sulaiman déclare que les

/...

Etats Membres ont indiqué clairement que les mesures de réforme ne doivent pas affecter les mandats donnés aux différents organes de l'Organisation. Bien que vague, le rapport reflète une nouvelle tendance à la marginalisation du rôle des Etats Membres qui est incompatible avec la nature politique de l'Organisation.

11. M. FARID (Arabie saoudite) souscrit à l'avis du CCQAB selon lequel aucune distinction ne doit être établie entre les dépenses relatives aux programmes et les autres et a peine à croire que les Services de conférence doivent être réduits. Il n'est pas d'accord avec la conclusion du Secrétaire général selon laquelle les dépenses des Services de conférence ne sont pas au nombre des dépenses afférentes aux programmes. La réduction de 25 % de la documentation à laquelle le Secrétariat compte parvenir d'ici à la fin de 1998 ne se traduira pas directement par une économie majeure sur les dépenses liées aux Services de conférence. M. Farid réitère la nécessité de mettre en oeuvre sans tarder un système de comptabilisation des coûts et espère que la préparation du rapport sur les Services de conférence, qui doit être publié le 31 juillet, est en cours.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES LOCAUX A USAGE DE BUREAUX AU PALAIS WILSON (suite) (A/52/7/Add.4; A/C.5/19 et Add.1 et Add.1/Corr.1)

12. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif (A/52/7/Add.4), fait savoir que le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/C.5/52/19/Add.1, qui contient des informations détaillées sur la proposition du Conseil fédéral suisse de mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies des locaux à usage de bureaux au Palais Wilson, à Genève. Les autorités suisses ont offert ces locaux à titre gracieux, initialement pour la période 1998-2000, et ont fait savoir qu'elles recommanderaient au Parlement suisse de prolonger cet arrangement après l'an 2000. Les autorités suisses ont également offert de prendre à leur charge des dépenses non renouvelables d'environ 54 millions de dollars pour la rénovation et la remise en état du Palais Wilson et son entretien pendant l'exercice biennal 1998-1999.

13. La proposition suisse aiderait les services des Nations Unies qui se trouvent actuellement dans l'annexe du Petit Saconnex étant donné que celle-ci doit être libérée bientôt; si le Palais Wilson ne lui avait pas été offert, l'Organisation serait obligée de louer des bureaux supplémentaires à un coût annuel compris entre 1 et 1,8 million de dollars.

14. Le Secrétaire général a fait une analyse de la superficie des locaux dont a besoin le Haut Commissariat aux droits de l'homme compte tenu de la superficie totale des locaux du Palais Wilson, et il est envisagé aussi d'y installer le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. En tout, il faudrait disposer de 550 m² de salles de conférence pour le programme de réunions du Haut Commissariat.

15. Si l'Assemblée générale approuve l'offre des autorités suisses, le Palais Wilson pourrait être occupé le 1er juillet 1998, c'est-à-dire pendant 18, et non 20, mois de l'exercice biennal 1998-1999 comme initialement prévu. En conséquence, le coût estimatif total révisé du déménagement au Palais Wilson se monterait à 5 805 000 dollars, dont une partie (3 846 000 dollars) serait

/...

couverte par la contribution du Gouvernement suisse, le solde (1 959 000 dollars) étant financé par les ressources existantes de l'Organisation. Il n'y aurait donc pas lieu de prévoir de ressources supplémentaires pour l'exercice biennal 1998-1999.

16. Le Comité consultatif convient, avec le Secrétaire général, qu'il est peu probable que l'Organisation puisse obtenir des locaux comparables à proximité du Palais des Nations à moindre coût et a par conséquent recommandé que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général d'accepter l'offre des autorités suisses.

17. Mme SILOT BRAVO (Cuba), tout en accueillant favorablement l'offre des autorités suisses, déclare qu'après avoir examiné attentivement le rapport du CCQAB sur la question, la délégation cubaine considère que la proposition tendant à accroître la superficie des bureaux alloués au Haut Commissariat aux droits de l'homme n'a aucune justification. Elle souhaiterait avoir des éclaircissements du Secrétariat à ce propos.

18. S'agissant des autres salles de conférence qu'il est proposé d'aménager au Palais Wilson, la délégation cubaine regrette qu'il n'ait toujours pas été présenté d'analyse des coûts et des avantages de cette proposition. L'aménagement des salles de conférence devrait être suspendu en attendant qu'une telle analyse ait été présentée.

19. La délégation cubaine voudrait aussi avoir des éclaircissements au sujet de l'affirmation figurant au paragraphe 16 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/52/19/Add.1), selon laquelle le reste des dépenses correspondant aux frais du déménagement envisagé au Palais Wilson qui ne serait pas couvert par les autorités suisses serait financé au moyen de ressources existantes ou à venir de l'Organisation. Enfin, la délégation cubaine attend toujours le texte de l'accord proposé par le Gouvernement suisse au sujet des arrangements relatifs à l'utilisation par l'Organisation des locaux du Palais Wilson.

20. Mme SHEAROUSE (Etats-Unis d'Amérique) accueille favorablement l'oeuvre des autorités suisses et pense qu'il serait à la fois raisonnable et prudent de réinstaller le Centre pour les droits de l'homme et les services de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles au Palais Wilson. Elle est certaine qu'il serait difficile d'obtenir des locaux appropriés à un loyer comparable à Genève, mais le Secrétaire général devrait néanmoins poursuivre ses discussions avec les autorités suisses en vue de minimiser les coûts.

21. Mme POWLES (Nouvelle-Zélande) fait observer que l'offre des autorités suisses permettra à l'Organisation de faire des économies. Sinon, il faudrait dépenser de 1 million à 1,8 million de dollars pour loger le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

22. M. HANSON (Canada) considère qu'à la lumière des éclaircissements donnés par le Secrétariat et de la recommandation formulée par le CCQAB, la Commission est maintenant à même de prendre sans tarder une décision sur la question.

23. M. ZHANG WANHAI (Chine) déclare que sa délégation partage certaines des préoccupations exprimées par la représentante de Cuba, particulièrement au sujet de l'affirmation selon laquelle le solde des dépenses envisagées, soit 1 959 000 dollars, serait couvert au moyen des ressources existantes de l'Organisation (A/C.5/52/19/Add.1/Corr.1, par. 14). Il serait bon d'obtenir des éclaircissements sur le point de savoir si le Secrétaire général a à l'esprit l'ensemble de l'Organisation ou un département spécifique.

24. M. THORNE (Royaume-Uni), parlant au nom des pays de l'Union européenne et des pays associés, à savoir la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie, se félicite de l'accord intervenu entre le Secrétariat et les autorités suisses en ce qui concerne les arrangements relatifs à la mise à la disposition de l'Organisation du Palais Wilson. L'Union européenne a examiné les incidences administratives et financières de la proposition et, compte tenu de la situation actuelle à Genève et des autres options qui peuvent être envisagées, elle souscrit à la recommandation du CCQAB tendant à ce que la proposition du Secrétaire général soit approuvée.

25. M. DARWISH (Egypte) déclare que la délégation égyptienne appuie le déménagement du Centre pour les droits de l'homme au Palais Wilson et remercie le Gouvernement helvétique d'avoir mis le Palais à la disposition de l'Organisation, à titre gracieux, pour une période initiale s'étendant jusqu'en l'an 2000.

26. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) déclare que sa délégation se félicite de l'intention du Secrétaire général de créer une "maison des droits de l'homme" à Genève et espère que le Gouvernement suisse fera en sorte que l'arrangement envisagé, c'est-à-dire la fourniture des locaux en question à titre gracieux, sera maintenu après l'an 2000. Il partage néanmoins la préoccupation exprimée par le représentant de la Chine et souhaiterait avoir des explications du Secrétariat concernant la provenance exacte du solde des dépenses à prévoir, c'est-à-dire 1 959 000 dollars.

27. M. ANDEREGG (Observateur de la Suisse) est plus que certain que le Parlement approuvera la reconduction de l'arrangement envisagé au-delà de l'an 2000.

28. M. HALBWACHS (Contrôleur) explique que les neuf à dix bureaux supplémentaires qui seront affectés au Haut Commissariat sont nécessaires en raison de l'augmentation considérable des effectifs enregistrée entre 1991 et 1992.

29. Les raisons pour lesquelles des salles de conférence supplémentaires sont nécessaires sont expliquées aux paragraphes 10 à 13 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/52/19/Add.1), et les services de M. Halbwachs ont fourni au Comité consultatif des informations supplémentaires à ce sujet. Le nombre de réunions tenues au Palais des Nations a augmenté de 35 % entre 1997 et 1998. Si cette tendance se poursuit, il y aura au Palais 900 réunions de plus au cours des quatre prochaines années. En outre, le nombre de réunions à Genève est le plus élevé en juin et en juillet, et les nouvelles salles de conférence permettront de donner satisfaction aux organes qui souhaitent se réunir pendant cette période.

30. En réponse à la question posée par les délégations de Cuba et de la Chine, M. Halbwachs précise que le montant de 1 959 000 dollars à prévoir pour le déménagement proviendra non pas de ressources allouées à d'autres activités mais plutôt de la réaffectation de fonds actuellement destinés à l'entretien des locaux du Petit Saconnex. Le Gouvernement suisse a accepté de prendre à sa charge toutes les dépenses liées à la rénovation du Palais Wilson. Le texte de l'accord n'a pas été distribué parce que la Commission ne l'a pas demandé, mais il est à la disposition des délégations qui souhaiteraient le consulter.

31. Mme SILOT BRAVO (Cuba) souhaiterait avoir un complément d'informations sur le nombre de fonctionnaires et de bureaux du Haut Commissariat qui doivent déménager au Palais Wilson. Il aurait été plus logique de loger au Palais Wilson un organe plus permanent plutôt que le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles étant donné que celle-ci doit s'achever en 1999. De plus, l'on voit difficilement pourquoi une partie seulement du secrétariat de la Décennie doit déménager au Palais Wilson. La représentante de Cuba remercie le Contrôleur des informations supplémentaires qu'il a données au sujet des salles de réunion nécessaires, mais ne pense pas qu'il faille procéder à l'aménagement de nouvelles salles de conférence avant de disposer d'une analyse des coûts et des avantages.

32. Le Contrôleur a déclaré que le coût du déménagement serait financé au moyen des ressources actuellement affectées à l'entretien de l'annexe du Petit Saconnex. Selon le rapport du CCQAB, le montant devant être viré à ce titre serait de 705 000 dollars (A/52/7/Add.4, par. 9), tandis que le coût du déménagement, selon le rapport du Secrétaire général, serait de 1 959 000 dollars (A/C.5/19/Add.1, par. 14, et A/C.5/52/19/Add.1/Corr.1). Mme Silot Bravo souhaiterait avoir l'explication de cette différence.

33. M. HALBWACHS (Contrôleur) explique que la différence entre les fonds dégagés par la fermeture de l'annexe du Petit Saconnex et les fonds nécessaires pour financer le déménagement au Palais Wilson sera couverte dans la mesure où les entités financées au moyen de fonds extra-budgétaires qui doivent déménager financeront les coûts du déménagement au moyen de leurs ressources propres. La décision de loger au Palais Wilson le Haut Commissariat aux droits de l'homme a été motivée en partie par le fait que les besoins du Haut Commissariat correspondent à la superficie des locaux disponibles dans le nouveau bâtiment. Le déménagement portera environ sur 140 postes financés au titre du budget ordinaire et 50 postes financés au titre de ressources extra-budgétaires.

34. L'annexe I au rapport du Secrétaire général (A/C.5/19/Add.1) porte à conclure, à tort, que c'est seulement une partie du secrétariat de la Décennie internationale qui doit être réinstallée dans le Palais Wilson, alors que c'est en fait l'ensemble du secrétariat qui s'y installera.

35. Enfin, des trois salles de conférence envisagées au Palais Wilson, la première est déjà opérationnelle et la deuxième est presque achevée; la construction de la troisième sera financée par le Gouvernement suisse.

36. Mme SILOT BRAVO (Cuba) fait observer que, dans son rapport (A/52/7/Add.4, par. 5), le Comité consultatif dit clairement qu'il est proposé d'aménager deux salles de conférence supplémentaires au Palais Wilson. Comme l'un des principaux organes chargés des droits de l'homme, la Commission des droits de

l'homme, continuera de se réunir au Palais des Nations, l'on voit difficilement pourquoi il serait nécessaire d'aménager des salles de conférence supplémentaires au Palais Wilson. Mme Silot Bravo se demande aussi comment les locaux supplémentaires du Palais Wilson seront utilisés lorsque le secrétariat de la Décennie internationale les quittera en 1999. La proposition dont la Commission est saisie ne tient pas compte du souhait de l'Assemblée générale d'utiliser les nouveaux locaux aussi économiquement que possible.

37. M. HALBWACHS (Contrôleur) fait observer que, comme indiqué au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/52/19/Add.1), la plus petite des deux nouvelles salles de conférence envisagées pourrait être aménagée sans travaux ni transformations. Comme indiqué aux paragraphes 11 à 13 du Secrétaire général, nombre de réunions, dont celles d'organes créés par des traités, de groupes de travail et de conseils d'administration d'organes divers se tiendront au Palais Wilson. De plus, l'aménagement de salles de conférence supplémentaires au Palais Wilson permettra de donner satisfaction aux organes, de plus en plus nombreux, qui souhaitent se réunir au Palais des Nations et qui, souvent ne peuvent pas se réunir pendant les mois d'été.

38. S'il a été décidé d'installer le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles au Palais Wilson, c'est parce que ses effectifs correspondent au reste des locaux disponibles.

39. Le PRÉSIDENT fait savoir qu'il rédigera un texte recommandant à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général d'accepter l'offre des autorités suisses, et notant que le coût du déménagement au Palais Wilson sera de 5,8 millions de dollars, dont 3,8 millions de dollars seront couverts par la contribution du Gouvernement suisse et le solde, soit 1,9 million de dollars, sera financé au moyen des ressources existantes de l'Organisation. En outre, la Commission a pris note du fait qu'il ne sera pas prélevé de ressources pour le déménagement sur d'autres chapitres du budget. Le Gouvernement suisse sera prié de maintenir l'arrangement prévu, c'est-à-dire la mise à la disposition du Palais Wilson à titre gracieux, après l'an 2000, et la Commission devra être tenue informée de tous faits nouveaux concernant les bureaux nécessaires.

40. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) fait valoir que le texte que doit élaborer le Président, au lieu de parler des "ressources existantes", devrait indiquer que les dépenses afférentes au déménagement seront couvertes au moyen des fonds initialement affectés à l'entretien de l'annexe du Petit Saconnex.

41. Mme SILOT BRAVO (Cuba) demande à nouveau qu'une analyse des coûts et des avantages de la proposition de l'aménagement des salles de conférence soit présentée à la Commission.

42. Le PRÉSIDENT dit qu'il soumettra un projet de texte à l'approbation de la Commission à sa séance suivante.

43. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 50.